



MAIRIE de PORTE-DE-SAVOIE  
77, place de la mairie - 73800 PORTE-DE-SAVOIE  
Tél : 04.79.28.12.82 - [accueil@porte-de-savoie.fr](mailto:accueil@porte-de-savoie.fr)  
[www.porte-de-savoie.fr](http://www.porte-de-savoie.fr)

Arrêté n° 2023\_252

DEMANDE

D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

Je, soussigné(e) (Nom, Prénom) CHARRA NICOLAS  
représentant l'association PETANQUE LA SAVOYARDE  
ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Maire de PORTE-DE-SAVOIE, conformément à l'article L. 3334-2  
du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de 2<sup>ème</sup> catégorie à  
FRANCIN  
du 20-08-2023 à 8 h 00 au 20-08-2023 à 23 h 00 à l'occasion  
de CONCOURS DE PETANQUE

A PORTE-DE-SAVOIE, le 22-06-2023

Signature,

**ARRETE DU MAIRE**

Le Maire de PORTE-DE-SAVOIE (SAVOIE),  
Vu les articles L. 2212-1 et L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L. 3321-9, L. 3334-2, L. 3335-1 du Code de la santé publique,  
Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2003 portant règlement permanent de la police des débits de  
boissons dans le département de la Savoie,  
Vu l'accord n° 22/06/2023 du Commandant de la brigade de Gendarmerie de Montmélian,  
Vu la demande formulée par M. CHARRA  
agissant pour le compte de l'association Pétanque de la Savoyarde  
dont le siège est situé à PORTE-DE-SAVOIE (SAVOIE),

Arrête

**Art 1** - L'association susnommée est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire à  
FRANCIN 73800 PORTE-DE-SAVOIE

**Art 2** - Le débit de boissons, en respect des horaires fixés par l'arrêté préfectoral, est autorisé  
du 20 Aout 2023 à 8 h 00 au 20 Aout 2023 à 23 h 00

**Art 3** - Conformément à la loi, les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les deux  
premiers groupes tel que le définit l'article L. 3321-1 du Code de la santé publique,

**Art 4** - : Ampliation du présent arrêté transmis :

Au demandeur,  
A la Brigade de Gendarmerie de Montmélian,  
Affichée sur le site internet de la commune, à partir du 27 / 06 / 2023.

A PORTE-DE-SAVOIE le 22 juin 2023

Le Maire,  
F. VILLAND

